

1^{ère} Réunion relative à la grille des salaires le 16 juillet 2014

La Direction a présenté son projet de grille des salaires, commune aux Ouvriers et Etam, en ajustant celle-ci selon les critères suivants :

- + Grille du coefficient 170 à 395 en fixant uniquement un salaire mini,
- + Augmentation des salaires mini pour l'ensemble des coefficients correspondant au montant de l'augmentation générale défini lors des négociations salariales,
- + Aucun passage automatique au coefficient supérieur.

PROPOSITION DIRECTION			
Coefficient	Salaire Mini en Euro	Coefficient	Salaire Mini en Euro
170	1612	285	2021
190	1645	305	2139
215	1746	335	2386
240	1850	365	2574
255	1924	395	2733
270	1947		

Le syndicat CGT a fait les revendications suivantes :

- Suppression du coefficient 170 avec un départ de grille au coefficient 190 (Source Direction : Actuellement un salarié est au coefficient 170),
- Grille des salaires du coefficient 190 à cadres en tenant compte d'un nombre d'ancienneté maximum dans le coefficient.
- Grille des salaires avec un minimum et maximum sans chevauchement.
- Revalorisation du salaire minimum de chaque coefficient, au moins 1 fois par an, selon le pourcentage ou le plancher de l'augmentation générale (le plus favorable dans les 2 cas) auquel il faut ajouter le pourcentage du budget promotion développement .
- Revalorisation du salaire maximum de chaque coefficient, au moins 1 fois par an, selon le pourcentage ou le plancher de l'augmentation générale.
- Grille des salaires liée à un véritable déroulement de carrière.
- Reconnaissance de l'ensemble des qualifications, des formations et du tutorat.
- Respect des seuils d'accueil pour les diplômés.
- Prise en compte de l'ancienneté, de la classification, de l'expérience acquise dans la métallurgie en dehors de l'entreprise.

La CGT constate que la Direction associe le coefficient en fonction du poste de travail tandis que la CGT apporte une vision humaine en liant cette grille à un véritable déroulement de carrière.

2^{ème} réunion prévue début septembre 2014.